

**NOTICE EXPLICATIVE**  
**accompagnant la FICHE DE DIALOGUE**  
**pour l'orientation à l'issue de la CLASSE DE TROISIÈME**

**DISTINCTION "VOEUX D'ORIENTATION" ET "VOEUX D'AFFECTION"**

La fiche dialogue permet un échange entre la famille et l'établissement sur les voeux d'orientation de l'élève et les propositions d'orientation du conseil de classe et du chef d'établissement.

- **Les voeux d'orientation** portent sur des voies de formation. Les 3 choix possibles sont : "2nde générale et technologique" (2GT), "2nde professionnelle" (2PRO), ou "1ère année de CAP".
- **Les voeux d'affectation** ne dépendent pas du conseil de classe mais de la procédure d'affectation académique "Affelnet lycée". Un voeu d'affectation correspond au choix de 2 enseignements d'exploration pour la 2GT ou d'une spécialité professionnelle pour la "2PRO" et le "CAP" + un établissement souhaité.

**LA 1ère PHASE D'AFFECTION DANS LA VOIE PROFESSIONNELLE CONCERNE :**

- **la pré-affectation** qui est proposée aux élèves motivés par une poursuite d'études en Bac pro ou en CAP dans l'enseignement public. Une fiche de voeux de pré-affectation doit être rendue au collège de l'élève avant le **1er avril 2016**. A partir du classement des candidatures suivant des critères académiques, une commission départementale présidée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale arrêtera la liste des élèves pré-affectés dans les LP publics dès le 12/05/2016.
- **l'apprentissage** pour les élèves qui souhaitent préparer un Bac pro ou un CAP en alternance. Ces derniers doivent contacter le CFA et chercher une entreprise. Ils devront aussi le signaler au collège sur la fiche de voeux de la 1ère phase d'affectation **avant le 1er avril**. Le CFA sera informé du projet de l'élève et prendra contact avec ce dernier, afin de l'accompagner dans la recherche d'une entreprise.
- **les formations qui recrutent sur dossier** : le CAP et le Bac Pro "Aéronautique" et le Bac Pro "Métiers de la sécurité". L'affectation dans ces formations s'effectue après étude d'un dossier spécifique (à demander au collège) + un entretien ou une mise en situation professionnelle. La famille devra compléter ce dossier de candidature, la fiche de voeu et les remettre à son collège aux dates précisées.

**2) LA PHASE PRINCIPALE D'AFFECTION** concerne les demandes de "2GT", de "2PRO" et de "CAP"

dans les lycées, LP et MFR publics et privés. Au 3ème trimestre, une fiche de voeux d'affectation vous sera remise par votre établissement afin de recenser les demandes de l'élève (4 maximum) et d'en permettre l'enregistrement par le collège dans l'application « Affelnet lycée ».

- **L'affectation dans les lycées et LP publics** s'effectue à partir du classement des candidatures suivant des critères académiques, étudié par une commission départementale, présidée par le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale qui arrêtera la liste des élèves affectés dans les lycées et LP publics à partir du 24/06/2016.
- **L'affectation dans les lycées et LP privés sous contrat** : les élèves qui font des voeux vers le privé, devront l'indiquer sur la fiche d'affectation et comme chaque établissement privé organise son propre recrutement, il est impératif de prendre contact avec ces lycées.
- **L'affectation en 2GT recrutant sur dossier** concernent les classes de 2nde hôtellerie, danse ou musique, et les sections binationales (Abibac, Bachibac, Esabac) ou internationale. L'affectation dans ces formations s'effectue après étude d'un dossier spécifique (à demander à votre collège). La famille devra :
  - 1- compléter le dossier de candidature (respecter les dates de retour indiquées sur le dossier)
  - 2- inscrire ce voeu parmi les 4 voeux possibles sur la fiche d'affectation.